

CONSIGNES POUR LE VOTE

L'envoi pour l'Assemblée Générale Élective comprend :

- La convocation
- Le bon pour pouvoir
- Les professions de foi des listes candidates
- Les consignes pour le vote par correspondance
- Le matériel de vote

Pour voter, vous disposez de plusieurs possibilités :

- Vous rendre en personne à l'Assemblée Générale Élective le 15 mars 2025
- Confier un « bon pour pouvoir » à une personne licenciée dans votre club, à l'aide du document fourni, afin qu'elle vote sur place le 15 mars 2025
- Confier une procuration au délégué d'un autre club, à l'aide du document fourni, qui votera sur place le 15 mars 2025
- Utiliser le matériel de vote ci-joint afin de voter par correspondance

MODALITÉS DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

1. Le Président de club place son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale (petite enveloppe) et prend soin de la cacheter.
Attention : ne rien écrire, ni mettre aucun signe sur cette petite enveloppe sous peine d'invalidité du vote.
2. Il insère cette petite enveloppe dans l'enveloppe format C5 blanche, portant l'identité du club et le récapitulatif des voix.
Le Président renseigne son identité, appose sa signature sur l'enveloppe et la cachète.
3. Il place cette enveloppe cachetée dans la pochette kraft format B5, adressée à SCP LENOIR et TOSTAIN, huissiers de justice. L'enveloppe kraft est timbrée au tarif en vigueur puis envoyée par la poste.

Seront pris en compte tous les votes effectués selon les modalités précitées, avec le matériel de vote distribué, et reçus par maître LENOIR au plus tard le 14 mars 2025 à 14h00.

Attention : les délais d'acheminement postaux peuvent parfois être longs. Il est indispensable de prendre vos précautions suffisamment à l'avance.

L'enveloppe expédiée par La Poste sera ouverte lors de l'AG électorale du 15 mars 2025 par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, après les opérations de vote sur place.

S'il est constaté que l'électeur ou l'électrice ayant envoyé un vote par correspondance a déjà émargé lors du vote sur place le jour de l'élection, l'enveloppe ne sera pas mise dans l'urne.

Si l'enveloppe blanche au format C5 n'est pas renseignée ou pas signée, le vote ne sera pas pris en compte.